que la réorganisation et l'amélioration prennent du temps mais un an déjà a passé et la situation exposée ci-dessus n'a pas été améliorée. Il faut commencer immédiatement si nous voulons réaliser quelque amélioration d'ici deux ou trois ans. C'est expressément pour signaler à l'attention du ministre des Transports et de la direction du National-Canadien les besoins particuliers de Terre-Neuve, ainsi que pour m'assurer de ce qu'on a déjà fait pour répondre à ces besoins, que je dépose maintenant les questions ci-annexées.

Suit la liste des questions demandant des renseignements sur le service. Encore une fois, le 20 avril 1951, lorsque j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre, j'ai parlé de cette question. Certains se rappelleront que j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre pour appuyer mon collègue d'alors, M. Gordon Higgins, qui représentait Saint-Jean-Est et occupait alors presque la même place que j'occupe en ce moment. Il avait présenté un projet de loi sur le guillemot, oiseau de mer dont nous nous préoccupions à l'époque, et j'avais appuyé sa demande. C'est plus tard, le 20 avril, que j'ai prononcé un discours documenté dont voici un passage:

Le besoin urgent d'au moins trois petits bateaux à passagers et à marchandises est évident quand on sait que les chemins de fer Nationaux du Canada, à Terre-Neuve, non seulement manquent de bateaux à passagers pour répondre aux besoins actuels du commerce, mais sont même dépourvus d'un bateau de réserve en cas d'accident ou d'urgence. Si l'un des navires se perdait, tout le service côtier s'effondrerait. Ce qui empire les choses, c'est que l'un des navires en service a plus de 50 ans et doit être retiré;...

J'ajoute que ce navire n'a pas encore été retiré. Il est passé du service des passagers à celui des marchandises.

M. Stick: Il serait temps qu'il soit mis à la retraite.

M. Carter: J'ai donné un bref avertissesement à propos du fameux William Carson:

Nous sommes tous heureux qu'on nous fournisse un nouveau traversier dans le golfe, mais il y a des doutes sérieux sur l'opportunité de construire actuellement un aussi grand navire que celui qu'on projette, et qui exigerait un terminus, des installations, des aménagements portuaires et des améliorations si considérables. Des capitaines et des navigateurs d'expérience ont formulé des doutes sérieux à l'égard de la sûreté de manœuvre, par gros temps, d'un si grand navire, dans le peu d'espace disponible au port d'arrivée.

Ce passage, monsieur l'Orateur, se trouve à la page 2288 du hansard du 20 avril 1951. Plus loin, j'ai ajouté: ...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne voudrais pas trop limiter la latitude des honorables députés qui désirent commenter la résolution; je sais qu'il est approprié de citer des exemples mais il me semble que l'honorable député consacre tout son discours à un seul exemple. Il y a peut-être des députés qui aimeraient

parler plus expressément de la résolution, laquelle, je le rappelle, porte sur l'à-propos d'instituer un comité chargé d'élaborer des entreprises d'envergure pour le développement économique et social du pays. Par conséquent, bien qu'il soit approprié de donner des exemples d'amélioration des moyens de transport, je pense que l'honorable député a amplement épuisé le sujet et à moins qu'il ne tienne à relier la question à celle du comité, je dois lui demander de laisser la parole à d'autres députés peut-être désireux de prendre la parole au sujet de la résolution.

M. Carter: Je veux relier mes observations à la résolution selon un certain point de vue, monsieur l'Orateur. Voilà huit ans que mes commettants sont victimes de la situation, et la présente résolution prévoit l'avenir 10 ans d'avance. J'exhorte le ministre des Transports à étudier la question avec les autorités du National-Canadien afin que la misère et la honte des huit dernières années ne durent pas au-delà de 1967.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'appuie le principe, le but et l'esprit dont s'inspire cette proposition de résolution qui invite le gouvernement à étudier l'à-propos d'instituer un comité formé de représentants fédéraux et provinciaux et chargé d'organiser le développement économique du pays, et ainsi de suite, afin que, lors du centenaire de la Confédération, le Canada ait atteint un but qu'il se serait proposé. Avant d'en dire davantage, je veux m'arrêter à ce qu'a dit le représentant d'Hamilton-Ouest, le premier député ministériel à participer au débat.

Une voix: Le député d'York-Ouest.

M. Herridge: Je confonds le nom du député avec celui de sa circonscription. C'est bien facile de se tromper comme cela. Je me rappelle que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit qu'il ne veut pas que le centenaire soit marqué seulement par des feux d'artifice et autres manifestations du genre, mais par des réalisations. Pour ce qui est de l'apport que le représentant d'York-Ouest (M. Hamilton) a fait au débat au nom du parti conservateur-progressiste, je dirai qu'il n'a pas lancé de feux d'artifice, mais un pétard humide. Je dois dire qu'il n'a aucunement tenu compte de l'esprit dont s'inspire la proposition de résolution.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a eu soin de ne parler d'aucun groupement politique, ni de la façon dont cet objectif serait atteint. Il s'en est tenu à un objectif très vaste. Ses observations étaient formulées dans des termes auxquels on pouvait réagir dans un esprit d'unité, mais l'honorable député n'a rien trouvé de mieux que de tourner en ridicule